

Procès-verbal

Le lundi 10 février 2025 à 18 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Etienne BRIOT.

Secrétaire de la séance : Nicolas MORDANT

Présents : Etienne BRIOT, Michaël GAUTIER, Edith MORAIS, Virginie MILLIOT, Alexandra JACQUINOT, Marylène DUCOUT, Yannick PERNET, Nicolas MORDANT

Représentés :

Absents et excusés : Delphine LAPOSTOLLE

Ordre du jour :

Marché public salle des fêtes

Subvention salle des fêtes

*M. le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : **devis de raccordement ENEDIS pour la salle des fêtes** : Les élus approuvent l'ajout de ce point.*

Délibérations du conseil :

Nomination du secrétaire de séance (N° DE_2025_008)

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil nomme M. Nicolas MORDANT pour remplir les fonctions de secrétaire.

Délibération : adoptée

Arrêt du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juin 2024 (N° DE_2025_009)

Le projet de procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 27 janvier 2025.

Délibération : adoptée

Marché de travaux « construction d'une salle des fêtes » : attribution des lots (N° DE_2025_010)

Vu la délibération n°2024-025 pour la construction d'une salle des fêtes,

Considérant le marché public en procédure simplifiée lancé le 9 décembre 2024 et la fin de dépôt des dossiers le 10 janvier 2025 à 17 h 00,

Considérant la phase de négociations du 28 janvier 2025 au 03 février 2025,

Vu les offres des entreprises.

Les lots du marché de travaux de la salle des fêtes proposés sont les suivants :

LOT	DENOMINATION	ENTREPRISE RETENUE	MONTANT HT	TVA	MONTANT TTC
1	TERRASSEMENTS -VRD	Christophe Terrassement	45 000,00 €	9 000,00 €	54 000,00 €
2	GROS-OEUVRE	DAMIN - DOLE	47 188,75 €	9 437,75 €	56 626,50 €
3	OSSATURE et CHARPENTE BOIS	ROMAIN PIERRE COUVERTURE	25 255,97 €	5 051,19 €	30 307,16 €
4	FACADE	RPPI - FAUVERNEY	15 407,23 €	3 081,45 €	18 488,68 €
5	COUVERTURE-BARDAGE-ZINGUERIE	ROMAIN PIERRE COUVERTURE	73 926,95 €	14 785,39 €	88 712,34 €
6	MENUISERIES EXTERIEURES	MIROITERIE DU FOULTOT	39 984,00 €	7 996,80 €	47 980,80 €
7	MENUISERIES INTERIEURES	DONOLO - FLAGEY LES AUXONNE	13 583,73 €	2 716,75 €	16 300,48 €
8	CLOISONS-PEINTURES-ISOLATION	BONGLET	33 500,00 €	6 700,00 €	40 200,00 €
9	REVETEMENTS DE SOLS - FAIENCE	FD REVETEMENT	13 473,53 €	2 694,71 €	16 168,24 €
10	CHAUFFAGE-VENTILATION-PLOMBERIE	AGECLIM - PERRIGNY LES DIJON	55 449,81 €	11 089,96 €	66 539,77 €
11	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	PALISSOT	31 000,50 €	6 200,10 €	37 200,60 €
	TOTAL		393 770,47 €	78 754,09 €	472 524,56 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte cette délibération,

Attribue les lots aux entreprises comme le tableau ci-dessus,

Autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

Délibération : adoptée

Demande de subvention Grand projet Côte d'Or : construction d'une salle des fêtes (N° DE_2025_011)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le projet de construction d'une salle des fêtes pour un montant de 463 413.99 € ht,
- Sollicite le concours du Conseil Départemental dans le cadre du dispositif, Contrats Grands projets Côte d'Or et l'Etat sous le dispositif de la DETR pour un montant de dépense éligible de 463 413.99 € ht,
- Définit le plan de financement suivant :

Aide concernée	Sollicitée ou déjà attribuée	Montant de la dépense éligible	Pourcentage	Montant de l'aide
DETR	Sollicitée	463 413.99	30 %	139 024.20
CD	Sollicitée	463 413.99	50 %	231 707.00
CRB			%	
Autre (à préciser)			%	
TOTAL DES AIDES			80 %	370 731.19
Autofinancement		463 413.99	20 %	92 682.80

- Précise que les dépenses sont inscrites à la section investissement du budget de la commune pour 2024 et 2025,
- S'engage à ne solliciter aucun autre programme d'aide du Conseil Départemental au titre de ce projet,
- Atteste de la propriété communale du terrain AC 5.

Délibération : adoptée

Raccordement ENEDIS salle des fêtes (N° DE_2025_012)

Vu la construction de la salle des fêtes,

Vu le devis reçu le 5 février 2025 de l'entreprise ENEDIS,

Considérant que le devis répond à la demande de courant triphasé pour 36 Kva,

Le Maire propose de valider le devis de 1 382.40 € HT soit 1 658.88 € TTC pour le raccordement de la salle à l'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de valider le devis ENEDIS pour un montant de 1658.88 TTC

Autorise M. le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

La dépense sera inscrite au budget d'investissement 2025.

Délibération : adoptée

Informations et questions :

Mme Marylène DUCOUT : quand aura lieu le vide grenier ? Ma belle-sœur m'interroge.

M. le Maire : Il faut déjà interroger les associations qui ont participé l'année dernière.

M. le Maire interroge les élus sur leur position sur la prise de parole du public lors du conseil du 27 janvier dernier. Mme Jacquinot précise qu'elle se renseigne sur le dossier. M. le Maire lui précise que les dossiers sont en mairie et qu'elle ne les a pas consultés.

Fin de séance : 18 h 45

Etienne BRIOT
Président de séance

Nicolas MORDANT
Secrétaire de séance